



Par l'accord
« salaires »
Signé par FO



FO A OBTENU 3 MESURES
SUR LES CLASSIFICATIONS,
LES TEMPS PARTIELS, LES ASTREINTES

CLASSIFICATIONS

Tout changement de niveau doit
s'accompagner d'une augmentation de salaires

→ **Rapprochez vous de vos élus FO**
afin de vérifier* que votre classification
corresponde bien aux tâches que vous effectuez
et que vous êtes bien au bon niveau !

* à l'aide des Emplois – Repères de la Convention Collective Nationale

TEMPS PARTIEL

Sur les possibilités, prévues par l'accord, d'accéder
à un contrat temps complet ou à un contrat supérieur

→ **Faites vous connaître auprès de vos élus FO**
si vous souhaitez une augmentation de votre contrat
afin de vous aider dans votre demande*
et pour son suivi auprès de la Direction

* demande à faire par écrit pour éviter toute ambiguïté sur la réception de la demande

ASTREINTES

En juin, une réunion DCF est prévue, afin de définir des critères
permettant, dans le temps, la révision du montant de la prime.

→ **Nous invitons les salariés concernés par les astreintes**
à nous faire connaître leurs propositions,
dans la perspective de cette réunion paritaire

Avec FO du CONCRET

Ces dispositions peuvent vous permettre d'améliorer votre Pouvoir d'Achat

CONTACTEZ VOS ELUS